

Compte-rendu du groupe de travail « Forêt »

05/06/19 – Ecole communale



Marloie, le 5 juin 2019

Présents : Guy de LASSASSIE, Théo ALIE, Roger DEMARET, François GRANVILLE, Nicole NOTE, Carole RASKIN, Albert CORNET, Laurence LABEYE, Louis-P. COLLIN, Cédric DAINE, Philippe MONSEUR, René LONCHAY, Roland WATHIEU, Johan VLAEYEN, Elise SPEYBROUCK, Daniel PONSARD, Roland DUPONT, F-X NOEL, Joël VANDENHENDHOVE, Cédric LERUSSE, François COLLIGNON.

Pierre PONCELET, bureau d'étude Orthogone.

Alain JACQUET et Marie GOOVAERTS, Agents de Développement à la FRW.

Monsieur Louis-Philippe Collin, échevin et membre de la CLDR, accueille les participants. Il rappelle les différents aspects liés à la forêt (notamment économiques et environnementaux).

Ce groupe de travail sera consacré aux enjeux liés à la forêt. La FRW présente l'ordre du jour de la rencontre :

1. Introduction: ODR et objectifs des groupes de travail ;
2. Présentation de C. Daine et E. Speybrouck ;
3. Présentation du bureau d'étude Orthogone ;
4. Récapitulatif : stratégie et projets ;
5. Consignes fiches-projet ;
6. Retour en plénière.

1. Introduction : ODR et objectifs des groupes de travail

Alain Jacquet rappelle à l'ensemble du groupe (membres de la CLDR et non-membres) différents éléments.

La FRW est un organisme privé d'utilité publique en charge de missions de service public confiées par la Région Wallonne à travers, notamment, une convention-cadre. Ses missions sont :

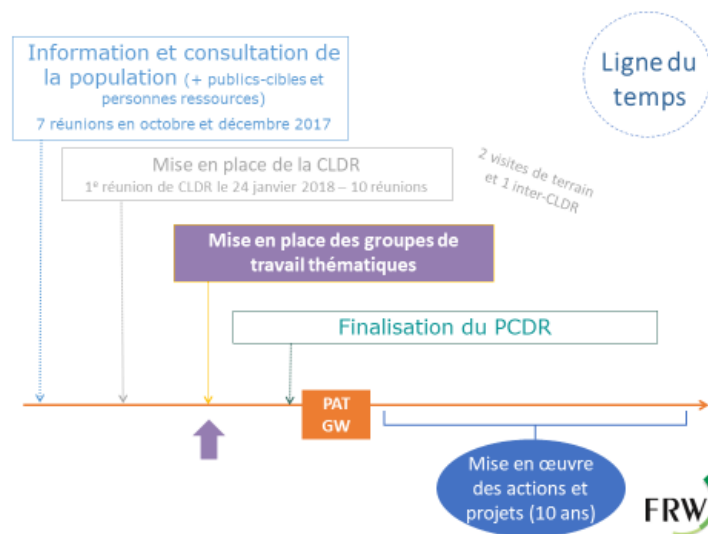
- Informer les communes et les acteurs du territoire sur le développement rural
- Accompagner les communes en opération de développement rural (ODR)
- Superviser les coordinateurs locaux « PCND »

- Assurer l'Interface LEADER au sein des GAL
- Conseiller en aménagement du territoire et patrimoine
- Facilitateur Bois Energie (secteur public).

Les ODR sont réglementées par le décret relatif au Développement Rural (11/04/2014) et un arrêté du Gouvernement Wallon (12/06/2014). Leur objectif est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement rural (PCDR).

Le PCDR se construit sur base d'une analyse socio-économique du territoire, ainsi que sur l'avis des habitants et des acteurs du territoire. Ces deux éléments vont composer le diagnostic partagé, à partir duquel va émerger une stratégie de développement, constituée d'enjeux et d'objectifs. Des projets et des actions seront ensuite définis, permettant d'atteindre les objectifs.

Ci-dessous, la **ligne du temps** de l'ODR de la commune de Rendeux :



Les **objectifs des groupes de travail** sont de confirmer/préciser la stratégie et rédiger des fiches projet/actions.

Calendrier des prochains groupes de travail : 12 juin (mobilité et sécurité routière) – à 19h30 à l'école communale de Rendeux.

2. La gestion forestière

Elise Speybrouck et Cédric Daine présentent la gestion forestière propre à Rendeux. A partir du cadre légal et en prenant en compte l'ensemble des acteurs et utilisateurs, la forêt est envisagée dans son aspect multifonctionnel. Cette multifonctionnalité se traduit par les fonctions suivantes :

- La fonction de production (bois pour l'industrie et bois de qualité)
Il est à noter que la commune de Rendeux a des propriétés forestières sur les communes de Hotton et La Roche.
La Région Wallonne est la région d'Europe qui produit le plus de bois par habitant.
- La fonction sociale, culturelle et récréative
Dans la fonction récréative de la forêt, le geocaching est vivement critiqué parce que cette activité amène les pratiquants à sortir des sentiers et chemins balisés, à disposer des objets à des endroits incongrus, ...

Globalement, les activités en forêt peuvent générer des soucis de parking, de gestion des déchets (pas de poubelles, par exemple, hors sentiers) et, plus largement, de respect de la forêt. Il faut donc penser ces activités en prenant en compte ces différentes dimensions.

- La fonction cynégétique

Les baux de chasse sont établis pour des périodes de 12 années.

La question de l'organisation de battues silencieuses est posée et paraît difficile à mettre en œuvre (ne peut être imposée que sur la forêt publique) à part peut-être sur les forêts en rive droite de l'Ourthe.

- La fonction écologique

En terme d'espèces invasives, on oublie souvent la présence des rats laveurs qui perturbent réellement les écosystèmes (prédation des batraciens notamment).

A remarquer : sur l'ensemble de la forêt de Rendeux, des forêts anciennes (comme, par exemple, St Thibault) sont préservées et sont répertoriées comme « réserves forestières intégrales ».

Enfin, le plan d'aménagement forestier qui est en cours d'élaboration pour Rendeux s'établit sur 36 ans. Preuve en est que la gestion forestière doit être envisagée sur le long terme et qu'elle s'inscrit bien dans la perspective du développement durable.

3. Etat des lieux (stratégie - projets passés et en cours)

Le bureau d'étude Orthogone poursuit la réunion en présentant brièvement les enjeux qui s'articulent autour de la thématique de la forêt et les projets y liés (issus du PCDR 2002 – 2012 et en cours).

Enjeux stratégiques :

- Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager ;
- Soutenir les producteurs locaux ;
- Favoriser les circuits courts ;
- Favoriser une gestion équilibrée des forêts en combinant ses fonctions économiques, écologiques et touristiques.

Sans oublier le fait que la commune est en « Agenda 21 Local » et que la stratégie se compose également de deux enjeux transversaux : l'équilibre et l'aménagement du territoire.

Projets passés et en cours :

- Réfection des voiries forestières (projet permanent) ;
- Création des quais de chargement de bois (projet permanent) ;
- Détermination et entretien de zones à protéger (projet permanent) ;
- Valorisation du bois sur le territoire communal (projet permanent).

Projets en cours sur la commune :

- Liaison de voie lente (pré-RAVel) entre les communes de La Roche-en-Ardenne et Rendeux (Jupille). Le projet implique la création d'aménagements en zone Natura 2000, mais une solution est en vue moyennant des mesures compensatoires.

4. Projets et actions menés par le GAL

Le GAL « Pays de l'Ourthe » mène des actions relatives au bois. D'une part en considérant le bois comme source d'énergie (sensibilisation à l'installation de chaudière biomasse ; taille des haies pour réaliser des plaquettes ; visites thématiques sur le thème du bois énergie) et, d'autre part, en considérant le bois comme ressource économique. L'objectif est de sensibiliser aux métiers du bois et en faire la promotion. Trois volets d'actions sont donc menés :

- Actions de sensibilisation :
 - Organisation d'une grappe d'entreprise « Métiers du bois » au moulin de Bardonwez ;
 - Exposition « Le bois : mon métier » ;
 - Rencontre entre les enfants des écoles du territoire et des artisans du bois.
- Actions de promotion :
 - Journées portes ouvertes des entreprises du bois (13 entreprises participantes en mars 2019) ;
 - Edition et diffusion d'une brochure « Le bois : mon métier » et une carte reprenant toutes les entreprises y afférant ;
 - Avec des écoles locales de menuiserie, des projets valorisant le bois sont menés comme, par exemple, la construction de la Betchete à Bardonwez.
- Actions d'information :
 - En partenariat avec l'Office Economique Wallon du Bois et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, le GAL informe les propriétaires privés de ses communes tant sur les avantages d'une gestion groupée que sur la réalisation par leurs soins de travaux de dégagement en forêt.

5. Récapitulatif : stratégie et projets

Ce tableau est le récapitulatif de toutes les idées de projets émises lors des consultations citoyennes dans les différents villages, mais également lors des réunions de la CLDR. Un tri a été fait entre les projets/actions repris ci-dessous et ceux qui étaient déjà en cours, impossibles ou qui n'étaient que des recommandations à faire passer à l'administration communale.

	Projets
P 5.1	Promotion des ressources « nature » du patrimoine
P 5.2	Valorisation/ entretien/ développement du produit promenade rando-croquis paysages*, QR code*, Balisage original parcours secondaires, Aménagements spécifiques liés à la circulation équestre (aménagements des passages canadiens; points d'attache pour les chevaux, ...) Remettre en état les tronçons trop boueux des promenades balisées de la commune (par les exploitants forestiers !) et veiller au dégagement des broussailles
P 5.3	Valorisation du bois en tant que ressource locale (réflexion sur un réseau de chaleur)
P 5.4	Au niveau transcommunal: <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'une charte forestière de territoire- Remembrement forestier

	Actions
A 5.1	Mise en application des règlements communaux liés à l'exploitation forestière Respect des balades balisées par les forestiers; praticabilité des sentiers suite au passage des entrepreneurs forestiers,...
A 5.2	Plus de transparence de la commune par rapport à sa gestion forestière
A 5.3	Obliger les chasseurs à recourir à la "chasse silencieuse"
A 5.4	Remettre en place le droit d'affouage
A 5.5	Gestion chasse - Plan de lutte 'dégâts de gibier' - Clôtures

Dans l'optique d'une politique environnementale globale, il ne faut pas omettre les projets futurs susceptibles d'émaner du PAEDC (notamment dans la réflexion sur l'éventuelle mise en œuvre d'un réseau de chaleur).

5. Consignes fiches-projet

Les participants sont maintenant invités à travailler en sous-groupes sur les fiches-projet de leur choix. Le but est soit de compléter les fiches émanant d'autres GT, soit de rédiger des ébauches de fiches-projet (qui seront ensuite revues en CLDR) afin de les intégrer au PCDR. Les projets développés doivent tenir compte de plusieurs éléments : l'intérêt général, le développement durable (progrès social, viabilité économique, équilibre écologique, diversité culturelle) et la stratégie.

Marie Goovaerts explique qu'un porteur de fiche sera désigné dans chaque groupe afin de revenir faire un retour en plénière en fin de soirée. Chaque groupe devra remplir un canevas prédéfini pour le projet choisi : description du projet (où ? quoi ?), justification (dans quel but ? impact sur le développement durable ?), comment le mettre en place (ex : tâches à réaliser, terrain à acquérir...) et les porteurs du projet (les différents acteurs qui vont contribuer à sa réalisation).

6. Retour en plénière

Chaque porteur de projet a expliqué les fiches rédigées par son groupe à l'ensemble des participants (voir les fiches-projet en Annexe).

La prochaine étape sera un retour du travail réalisé en groupe de travail dans la CLDR.

La réunion se clôture par le verre de l'amitié.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Marie Goovaerts

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be